



## Droits et devoirs dans l'exercice de son métier – 21h

Référence : MIDDM

Eligible au CPF

### Lieu

Salle proche de votre domicile

### Coût de la Formation

Aucun frais. Prise en charge intégrale

### Démarche pédagogique

Nos formations s'appuient sur les attentes, les besoins et le vécu des participants. Les échanges de pratiques sont favorisés. Étude de cas, mise en situation.

### Animation

Formateur expert de la convention collective et du droit du travail

### Conseil et inscription

Mélody Lys : 01.64.19.36.13  
[m.lys@rebondir-formation.fr](mailto:m.lys@rebondir-formation.fr)

### Durée de la formation

3 jours / Total heures : 21h

### Dates

A planifier avec le RAM ou RAP

### Public visé

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur travaillant auprès d'enfants. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

**Aucun prérequis pour accéder à ce module.**

### Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de comprendre et d'exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer, de s'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

#### Savoirs :

- Le code du travail et les notions de base de droit du travail.
- La convention collective en vigueur pour les SPE et pour les AM.
- Les obligations du salarié et celles du particulier employeur.
- Les emplois-repères, la grille de classification et la rémunération.
- La lettre d'embauche, le contrat de travail et l'avenant au contrat de travail : rôles et composantes.
- Les dispositifs de déclaration / de paiement et la mensualisation en année complète ou incomplète pour les AM.
- La période d'essai.
- La durée du travail, les absences, les congés et les jours fériés.
- La protection sociale et la retraite.
- La rupture du contrat de travail.
- Le classement et la conservation des documents professionnels.
- La formation continue : les droits à la formation, les modalités de départ en formation, les instances et dispositifs de formation.

#### Savoir-faire :

- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE.
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via les relais d'information appropriés.

#### Savoir-être :

- Être rigoureux ■ Être organisé ■ Être proactif